



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

opticiens

Question écrite n° 47085

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur les conséquences pour le consommateur de la dérégulation des ventes dans le secteur de l'optique. En effet, jusqu'à présent, au même titre que les pharmaciens dans un autre domaine, les opticiens remplissent des fonctions importantes de conseils, très appréciées par les usagers. Avec la déréglementation de la vente, c'est, au-delà de la mise en danger de toute la filière de production française qui alimentait les magasins d'optique, une toute autre philosophie qui s'impose : celle du prix et de la pression sur internet des grands acteurs économiques. C'est donc évacuer de la vente toute la fonction de conseils aux personnes et risquer de mettre en péril des milliers d'emplois de la filière. Ainsi, il lui demande s'il a vraiment voulu aboutir à cette approche que d'aucun qualifierait d'ultra-libérale, certainement contraire aux intérêts des consommateurs, lorsqu'il a entrepris cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47085

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13384

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)